

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.



Theraclion annonce le succès de son augmentation de capital par voie de placement privé pour un montant de 4,2 millions d'euros

- **Emission de 989.113 actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés pour un montant total de 4,2 millions d'euros afin de financer les essais cliniques en cours**
- **Reclassement, en parallèle, de 349.302 actions détenues par les fonds gérés par Truffle Capital auprès d'investisseurs qualifiés par voie de cession de blocs et engagement de conservation de 12 mois**

Malakoff, France – 17 octobre 2017 – THERACLION (Euronext Growth, FR0010120402 – ALTHE, éligible au dispositif PEA-PME), société spécialisée dans l'équipement médical innovant dédié à l'échothérapie, annonce ce jour avoir levé 4,2 millions d'euros dans le cadre d'un placement privé effectué conformément à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, réalisé auprès d'investisseurs institutionnels européens.

« Ce placement renforce notre trésorerie et conforte notre base actionnariale institutionnelle. Avec ce soutien d'investisseurs de premier plan, nous allons pouvoir continuer à développer l'échothérapie » déclare David Caumartin, directeur général de Theraclion. *« Les fonds levés permettront notamment d'accélérer le développement commercial sur nos marchés actuels de l'échothérapie, de poursuivre nos efforts pour accéder au marché chinois et américain, et d'accélérer le développement de nouvelles indications, comme les varices. »*

Pour réaliser cette opération, Theraclion a émis 989.113 nouvelles actions, pour un montant de 4,2 millions d'euros, prime d'émission incluse, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés, conformément à la 11^{ème} résolution approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2017. Ces nouvelles actions représentent 15 % du nombre total d'actions en circulation avant règlement-livraison. Le nombre total d'actions composant le capital social de la Société sera porté, après émission, à 7.481.730.

A titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société avant l'émission serait portée à 0,85 % après émission des actions nouvelles.

Le prix du Placement a été fixé à 4,22 euros par action. Ce prix résulte de la confrontation de l'offre et des demandes d'actions par les investisseurs selon la technique dite de « construction accélérée du livre d'ordres », telle que développée par les usages professionnels. Ce prix fait ressortir une décote conforme aux termes de la 11^{ème} résolution approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2017.

Les actions nouvelles émises seront assimilables aux actions existantes. Elles seront cotées sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le code ISIN FR0010120402. Le règlement-livraison interviendra le 19 octobre 2017.

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.



Cette émission permettra à Theraclion :

- l'accélération du déploiement commercial en Allemagne et à Hong Kong ;
- le début du déploiement en Chine ;
- la poursuite de l'étude clinique en cours sur l'utilisation de son dispositif Echopulse® dans le traitement de l'incompétence des veines superficielles et veines perforantes des membres inférieurs (varices) par ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) non invasifs ;
- la poursuite de l'essai pivot en cours en vue de l'autorisation de commercialisation de l'échopulse dans l'indication du fibroadénome aux États-Unis ;
- la participation à la première étude clinique associant l'échothérapie et l'immunothérapie dans le traitement du cancer du sein métastatique.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le placement privé n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Dans le cadre du placement privé, un engagement d'abstention d'émettre ou céder toute action de la Société à un prix inférieur à celui de l'augmentation de capital, d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement livraison, a été consenti par Theraclion au Chef de File et Teneur de Livre.

La Société a été accompagnée par Invest Securities agissant en tant que Chef de File et Teneur de Livre. Le conseil juridique de la Société pour les aspects boursiers est le cabinet d'avocats Lexelians.

Jean Emmanuel Vernay, Directeur Général d'Invest Securities déclare : « Nous sommes très heureux d'avoir mené à bien cette opération pour Theraclion, que nous accompagnons depuis son introduction en bourse et dont nous constatons les progrès considérables dans l'élargissement des applications thérapeutiques. Nous sommes ravis de l'arrivée d'investisseurs de qualité à l'occasion de cette opération. ».

Reclassement partiel d'actions détenues par les fonds gérés par Truffle Capital

En parallèle du placement privé, les fonds gérés par la société Truffle Capital, ont cédé 349.302 actions Theraclion, soit 5,38 % du capital social en circulation avant règlement-livraison du placement privé, au profit d'investisseurs qualifiés par voie de cession de blocs au prix du placement privé, soit 4,22 euros par action.

Les fonds gérés par Truffle Capital sont l'actionnaire historique de Theraclion depuis sa création il y a 13 ans. La société Truffle Capital a pour mission de soutenir le démarrage de jeunes entreprises innovantes.

Dans le cadre du reclassement de ses titres, Truffle Capital s'est engagé à s'abstenir de céder toute action de la Société, sauf cession en bloc hors marché et après accord écrit préalable d'Invest Securities, pendant une durée de 12 mois à compter de la date de règlement-livraison du placement privé, soit jusqu'au 19 octobre 2018.

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.



À propos de Theraclion

Theraclion est une société française spécialisée dans l'équipement médical de haute technologie utilisant les ultrasons thérapeutiques. S'appuyant sur les technologies les plus avancées, Theraclion conçoit et commercialise une solution innovante d'échothérapie, l'Echopulse®, qui permet le traitement des tumeurs par Ultrasons Focalisés sous guidage échographique. Theraclion est certifiée ISO 13 485 et a reçu le marquage CE pour l'ablation non invasive des adénofibromes du sein et des nodules thyroïdiens. Localisée à Malakoff, près de Paris, Theraclion rassemble une équipe de 35 personnes dont 50% sont dédiées à la R&D et aux essais cliniques.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de Theraclion : www.theraclion.com

Theraclion est cotée sur Alternext Paris

Éligible au dispositif PEA-PME

Mnémonique : ALTHE – Code ISIN : FR0010120402



Contacts :

Theraclion

David Caumartin
Directeur Général

Tel.: +33 (0)1 55 48 90 70

david.caumartin@theraclion.com

Kalima

Relations Presse
Sarah Hachemi

Tel.: + 33 (0)1 42 21 56 36

shachemi@kalima-rp.fr

AVERTISSEMENTS

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France. Les valeurs mobilières, objet du présent communiqué, ne peuvent être et ne seront pas offertes au public en France ; ces valeurs mobilières ne peuvent être offertes en France qu'à des investisseurs qualifiés, chacun, agissant pour leur propre compte, tels que définis et conformément aux articles L. 411-2 et D. 411-1 à D. 411-3 du Code monétaire et financier.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes qui sont en dehors du Royaume-Uni, (ii) à des « investment professionals » au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), ou (iii) à des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce communiqué a été préparé sur la base du fait que l'offre des valeurs mobilières objet de ce communiqué sur le territoire de tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ("EEE") (chacun étant dénommé "Etat Membre Concerné") sera réalisée dans le cadre d'une dispense à l'obligation de publier un prospectus au titre de la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné. Par conséquent, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir dans l'Etat Membre Concerné les valeurs mobilières qui font l'objet du placement privé envisagé dans ce communiqué ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.



aucune obligation pour Theraclion ou pour le Chef de File et Teneur de Livre en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, de publier un prospectus en vertu de l'Article 3 de la Directive Prospectus, tel que modifié par la Directive Prospectus Modificative (2010/73/UE) en relation avec cette offre. Ni Theraclion ni le Chef de File et Teneur de Livre en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, n'ont autorisé, ni n'autoriseront, la réalisation de toute offre des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, dans des circonstances faisant naître une obligation pour Theraclion ou le Chef de File et Teneur de Livre de publier un prospectus dans le cadre de cette offre.

Ce communiqué est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus pour les besoins des mesures applicables transposant la Directive 2003/71/EC.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre Etat. Les valeurs mobilières ne pourront être vendues ou offertes aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Theraclion n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada ou au Japon.

Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.